



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Centre-Val de Loire**

*Mission Appui à l'Autorité Environnementale*

Orléans, le 21 septembre 2022

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

J'accuse réception de la demande d'avis de l'autorité environnementale :

- en date du 9 septembre 2022 ;
- relative au dossier « Construction d'un parc solaire flottant sur les communes de Saint-Benoit-du-Sault et de Parnac (36) » ;
- déposée par Monsieur le préfet de l'Indre, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution du projet .

Cet avis sera émis dans le délai de deux mois à compter de la date de réception mentionnée ci-dessus.

A défaut, il sera réputé sans observation.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Chef de la Mission Appui  
à l'Autorité Environnementale

Mathieu  
SANTUNE  
[mathieu.santune](mailto:mathieu.santune)

Signature numérique  
de Mathieu SANTUNE  
[mathieu.santune](mailto:mathieu.santune)  
Date : 2022.09.21  
15:41:00 +02'00'



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Centre-Val de Loire**

*Mission Appui à l'Autorité Environnementale*

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Orléans, le 21 septembre 2022

Le Directeur Régional

à

Préfecture de l'Indre  
Place de la Victoire et des Alliés  
36000 CHATEAUROUX

Vous trouverez ci-joint l'accusé de réception de saisine de l'autorité environnementale pour avis concernant le dossier que vous m'avez adressé.

Comme il est indiqué, l'avis de l'autorité environnementale sera émis dans un délai de deux mois à compter de la date de réception. A défaut, il sera réputé sans observation.

Cet avis ou l'information relative à l'existence d'un avis tacite :

- vous sera communiqué(e) par courrier ;
- sera publié(e) sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :  
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r93.html>
- devra être joint(e) au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public.

Il vous appartient de transmettre une copie de cet accusé de réception au pétitionnaire.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Chef de la Mission Appui  
à l'Autorité Environnementale

Mathieu  
SANTUNE  
mathieu.santune

Signature numérique de  
Mathieu SANTUNE  
mathieu.santune  
Date : 2022.09.21 15:41:11  
+02'00'